

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 30 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD-BOUTINAUD, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD-BOUTINAUD, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Vente terrains ZAE Fauries à la société TERRASSONCTLI SCI

La société TERRASSONCTLI SCI représentée par M. et Mme MARCHAND souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activités, lieu-dit les Fauries sur la commune de Terrasson-Lavilledieu afin d'y installer son activité.

Ces terrains sont cadastrés de la façon suivante :

- Section AK n°684 d'une superficie de 1803 m²,
- Section AK n°681 d'une superficie de 2001 m²
- Section AK n°615 d'une superficie de 1358 m²
- Section AK n°734 d'une superficie de 386 m².

AR Prefecture

024-200041150-20221130-DE2022130-DE
Reçu le 02/12/2022

L'ensemble représente une superficie de 5 548 m² et est proposé au tarif de 21 € HT le m² soit 116 508 € HT +TVA en vigueur soit 139 809€ 60 TTC.

Vu l'avis de France Domaines,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre les parcelles cadastrées section AK n° 684, 681, 615 et 734 représentant une superficie de 5 548 m² situées dans la ZAE lieu-dit les Fauries sur la commune de Terrasson-Lavilledieu pour un montant total de 116 508 € HT (soit 139 809 € 60 TTC) à La société TERRASSONCTLI SCI;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment les compromis de vente et acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 01/12/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

AR Prefecture

024-200041150-20221130-DE2022130-DE
Reçu le 02/12/2022